



CAMPAGNE ANS/PSF 2021

Le calendrier



Avril 21

5 avril

**OUVERTURE DE LA
PLATEFORME ET
DEPOT DES
DOSSIERS ET
COMPTES RENDUS**

28 avril

**DATE LIMITE DE
DEPOT DES
DOSSIERS
CLUBS**

Mai 21

25 mai

**Fin de la phase
d'évaluation par les
commissions
régionales et début
de l'étude des
dossiers par la
commission fédérale**

Jun 21

21 juin

**Fin de la phase
d'évaluation par
la commission
fédérale**

Juil / Aout 21

**Versement
des
subventions**

**Validation de la
répartition des
crédits par l'ANS**



LES COMPTES RENDUS 2020 SERONT A SAISIR DANS « COMPTEASSO »

**SI VOUS NE FAITES PAS DE DEMANDE DE
SUBVENTION ANS/PSF EN 2021**

**Vous avez terminé votre
action en 2020**

Vous devez rendre votre compte rendu
avant le 30 septembre 2021

**Vous comptez terminer votre
action en 2021**

Vous devez compléter
l'attestation sur l'honneur
permettant la mise en
place du report des fonds
sur 2021 et la renvoyer
AVANT LE 30 septembre 2021.

Le compte rendu définitif
sera demandé en 2022.



VOUS FAITES UNE DEMANDE DE SUBVENTION ANS/PSF EN 2021

Vous avez terminé votre action en 2020

Vous devez rendre votre
compte rendu avant le dépôt
de votre demande 2021
(même réalisée partiellement)

Vous comptez terminer votre action en 2021

Vous devez compléter
le bilan intermédiaire
et le
renvoyer AVANT LE
DÉPÔT DE VOTRE
DEMANDE 2021.

Puis vous devez retourner votre
compte rendu définitif en 2022

Vous n'avez pas pu terminer votre action et souhaitez faire évoluer votre projet

Vous devez compléter
l'attestation sur l'honneur
permettant la mise en place du
report des fonds sur 2021 et la
renvoyer AVANT LE DÉPÔT DE
VOTRE DEMANDE 2021

Vous devrez préciser dans le
budget de l'action 2021 le report
des fonds 2020
Le compte rendu définitif sera
demandé en 2022.

La campagne 2021



- Actualisation et simplification des grilles d'appels à projets PSF
- Suppression de la distinction projets prioritaires / actions complémentaires et de l'obligation de 50% liée
- Suppression de l'obligation clubs de 3 projets sur 3 thématiques différentes
- Saisie des comptes rendus et des demandes via « Compte Asso »

La campagne 2021



2 nouveaux items spécifiques à prendre en compte dans la grille des actions :

- Plan de relance (actions de relance, soutien aux structures en difficulté, mise en place de protocoles sanitaires lourds)
- Accession territoriale au sport de haut niveau (*réservée aux structures listées par la FFTT*)

La campagne 2021



- Chaque club peut désormais faire 3 demandes d'actions PSF + 1 demande d'action « Plan de relance »
- Augmenter de 25% les crédits dédiés à la féminisation de la pratique sportive
- Augmenter les crédits dédiés aux actions menées en QPV et en ZRR
- Porter un regard particulier sur les actions favorisant le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap

La campagne 2021



- Référent régional : Marc-Angelo SOUMAH
- Référent départemental :